



LA SECURITE DANS LES EGLISES : « AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT AVANT D'AGIR SUR L'OBJET »

Ouvrir une église est une action essentielle de la vie d'une communauté. C'est rendre à chacun un espace de recueillement et de spiritualité. C'est également proposer à tout visiteur de découvrir une richesse, une identité particulière de cette communauté.

Néanmoins, ouvrir une église ne se fait pas sans précautions. Le mobilier de l'édifice, si propre au lieu, peut être source de tentation pour de nombreuses personnes véniales. Sans attention particulière, ce mobilier pourrait être rapidement volé, ou pire, complètement dégradé pour extraire un élément intéressant. En effet, il n'est pas rare de voir des frises sculptées de chaire découpées puis emmenées.

Alors quelles solutions face à ces dangers ? Il ne s'agit pas de fermer l'édifice par crainte, ce serait attirer encore plus l'œil avide sur un trésor caché. Il ne s'agit pas non plus de laisser l'église ouverte à tous vents sans aucune précaution élémentaire. Faut-il alors cacher le mobilier quitte à perdre tout le sens du lieu, à en retirer symbolique et spiritualité ? Ce pourrait être légitime. Mais les conclusions de nombreux rapports de la Gendarmerie Nationale ou encore du Ministère de la Culture et la Communication tendent vers une approche, au premier abord peu évidente, mais aux résultats concrets : « agir sur l'environnement avant d'agir sur l'objet ».

Ouvrir une église sans risquer à chaque instant le vol et la dégradation est tout à fait possible grâce à des gestes simples et de nombreuses concertations avec le prêtre affectataire de l'édifice, le maire et les laïcs responsables de l'immobilier et de la sacristie.

I - Pour protéger, connaître le bâtiment

A - *Le bâtiment extérieur*

- Connaître les différents accès d'entrée à l'église. Ainsi on pourra mieux les sécuriser et savoir lequel ouvrir durant la visite pour n'avoir qu'un unique point de surveillance.
- Ne pas laisser de matériel à proximité d'un accès facile (échelle, poubelles etc ...). Un vitrail se brise facilement, il faut donc réduire les possibilités d'accès à cette faiblesse. L'objectif principal est de ralentir l'intrus dans son accès au

bâtiment. S'il doit utiliser trop de temps pour commettre son forfait, il abandonnera facilement.

- Faire un inventaire des jeux de clefs qui existent et savoir qui les possède. Il s'agit d'une action indispensable, car des clefs perdues augmentent considérablement les risques de vols, notamment par la facilité d'entrée dans l'édifice qu'elles procurent.

B – L'intérieur

- Ne laisser qu'un seul accès ouvert lors de l'ouverture de l'église au public. Il sera beaucoup plus simple de surveiller un seul accès que plusieurs.
- Ne jamais cacher de clef des différentes parties de l'église à l'intérieur de l'édifice. Ce serait ouvrir soi-même toutes les entrées de l'édifice à l'intrus.
- Répertorier les différentes cachettes permettant à un intrus de se cacher pour se laisser enfermer en fin de journée (confessionnal, zone d'ombre, crypte etc...). Ainsi, lors d'une ronde de fermeture, il sera facile de déloger un intrus éventuel. Il est indispensable de faire ces rondes par deux, pour ne rien oublier et par sécurité. Il est également indispensable de créer un document indiquant toutes les étapes de surveillance à suivre pour ne rien omettre.

C – Son mobilier et son lieu de dépôt

- Connaître le mobilier de l'église. Une bonne connaissance de ce qui existe est une très bonne base de protection dudit mobilier.
- Répertorier les inventaires de ce mobilier. Souvent la municipalité possède un inventaire du mobilier, mais des particuliers ont parfois des inventaires non exhaustifs chez eux. Recouper toutes ces données permettra un meilleur aperçu du mobilier existant et de son statut.
- Situer le lieu de dépôt de chaque pièce du mobilier (église, mairie, particulier etc ...). Parfois certaines pièces sont sorties de l'église pour être protégées. Néanmoins, leur rôle est liturgique et ces éléments doivent donc être réinstallées dans l'édifice. En outre, disperser le mobilier hors de l'église augmentent les risques d'oubli des pièces sorties ; la perte de ces objets est donc considérablement accrue.
- Vérifier la fixation des tableaux et statues de l'église. Si les pièces sont bien fixées, elles ralentissent l'intrus dans son vol et augmentent ses risques d'être

pris en flagrant délit. En revanche, une statuette non fixée, à proximité de la sortie et à hauteur d'homme peut tout à fait être glissée en quelques secondes dans un sac ou une poche.

II – Sécuriser et ouvrir : des gestes simples et efficaces

A – Jouer sur l'inconscient

- Musique : mettre régulièrement un fond musical.
- Cierges : des cierges qui se consument indiquent à priori une présence sur le lieu.
- Eclairage : une église éclairée de l'intérieur, notamment en hiver quand la nuit tombe tôt, donne l'impression d'être occupée. L'intrus tentera donc beaucoup moins d'y pénétrer.
- Fleurissement
- Propreté des lieux : un fleurissement et un entretien régulier de l'édifice suggèrent à l'intrus qu'il peut être pris sur le vif à tout moment par quelqu'un qui vient s'occuper de ces éléments.

B – Vers qui se tourner ? En cas de problème ? En temps normal ?

- Donner des consignes aux voisins de l'église, notamment le numéro du commissariat le plus proche et des consignes précises, comme appeler la police en cas de comportement suspect et de ne pas se mettre en danger en se rendant seul sur le site. Relever les comportements suspects régulièrement et en faire part à l'affectataire ou au maire est également à prescrire.
- Toujours travailler en lien avec l'affectataire, le maire et les laïcs responsables immobilier ou de la sacristie. Ce sont les personnes ressources essentielles qui sauront donner des orientations à la sécurité de l'église et de son équipe.
- Solliciter régulièrement la Commission diocésaine d'Art sacré pour des conseils de mise en sécurité.

C – La meilleure solution pour protéger : faire vivre l'édifice :

- Une présence humaine dissuade beaucoup plus facilement l'intrus.
- Un habitué constate rapidement toute situation anormale (manque d'objet, vitrail brisé etc ...), et peut agir avec rapidité.
- Une ouverture attire du public, ce qui augmente le risque de se faire prendre pour tout intrus et réduit les risques de le voir agir.

L'ouverture des églises peut donc se faire avec un cadre permettant d'assurer la sécurité de l'édifice et des biens mobiliers face aux vols et aux dégradations causées par des intrus. Ces mesures simples réduisent grandement ces risques, souvent cause de fermeture. En cas de crainte ou de manque de bénévoles pour assurer cette protection, « mieux vaut aménager des plages horaires courtes que de devoir renoncer complètement à l'ouverture suite à un acte de malveillance ». « L'ouverture au public est une situation souhaitable », car l'église est le lieu de recueillement de toute la communauté, un lieu de rencontre et un lieu de vie.

Ouvrage important : guide *La conservation des objets mobiliers dans les églises, outil d'auto-évaluation*, Ministère de la culture et de la communication, direction de l'architecture et du patrimoine.

Téléchargeable à partir du lien suivant : <http://www.culture.gouv.fr/cultures/infos-pratiques/guides/index-guides.htm>

Extraits aux pages suivantes.

1. Vol et autres actes de malveillance

1.1. Questions générales

1.1.1. Situation de l'église dans la commune

L'église est-elle située à l'écart du bourg, en bordure du bourg ou au milieu d'un grand espace non construit [cimetière, autre...]? **oui** **non**

❖ Une situation isolée augmente les risques de vol et doit inciter à une vigilance accrue.

1.1.2. Sensibilité des objets

Prenez la liste des objets inscrits, classés ou simplement recensés pour leur intérêt patrimonial de votre église et examinez-la en détail.

Selon cette liste, l'église renferme-t-elle un ou plusieurs objets appartenant à l'une des catégories suivantes :

- statues [non monumentales] antérieures au xxe siècle ?
- tableaux peints sur bois ?
- tapisseries ?
- objets enivoire ?
- pièces d'orfèvrerie antérieures au xxe siècle ?

❖ Certains objets (liste ci-dessus) sont plus recherchés que d'autres par les voleurs à l'heure actuelle. Si l'église possède ce type d'objets, les risques sont plus importants, surtout si ils sont de poids et de dimensions restreintes.

1.1.3. Voisinage

Ces consignes ont-elles été remises à jour lors d'une concertation récente (datant de moins d'un an) ? **oui** **non**

❖ En cas d'acte de malveillance, les proches voisins ne disposent pas de consignes précises régulièrement remises à jour ne pourront réagir efficacement et risquent même de se mettre en danger par des interventions inconsidérées.

1.1.4. Gestion des clefs

Sauriez-vous dire exactement combien de jeux de clefs de l'église existent à ce jour ?

Sauriez-vous indiquer précisément le ou les dépositaires[s] des clefs ?

❖ L'éparpillement des clefs accroît les risques de vol.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- Il est essentiel de sensibiliser le voisinage au risque d'intrusion dans l'église, à la fois pour prévenir le vol et pour protéger les personnes. Les voisins volontaires doivent disposer de consignes précises et remises à jour : coordonnées du maire, de la gendarmerie, de la police locale, attitudes à éviter...
- Les clefs de l'église doivent être en nombre limité et localisables à tout moment [liste en mairie avec les coordonnées à jour des dépositaires et la mention des emprunts occasionnels, même de courte durée].

1.2. Risques d'intrusion

1.2.1. Nombre de portes

Faites le tour de l'édifice par l'extérieur en examinant toutes les portes donnant dans l'église ou la sacristie.

Peut-on entrer par plusieurs portes différentes si l'on dispose des clefs nécessaires ? **oui** **non**

❖ Chaque accès possible depuis l'extérieur, même fermé à clef, augmente les risques d'intrusion : deux voleurs sur trois entrent par la porte.

1.2.2. Accès le plus fréquemment utilisé

Examinez la porte d'accès la plus fréquemment utilisée.

La menuiserie est-elle en bon état ? **oui** **non**

Comporte-t-elle au moins deux points de fermeture utilisables ? **oui** **non**

Les serrures sont-elles à votre avis équipées de canons de sécurité ? **oui** **non**

❖ Un seul point de fermeture est insuffisant, surtout si la porte est à l'abri des regards.

❖ Des points de fermeture de bonne qualité sur une menuiserie dégradée n'ont aucune efficacité.

1.2.3. Autres accès depuis l'extérieur ou depuis un bâtiment mitoyen

Faites maintenant le tour par l'intérieur.

• Examinez le premier accès secondaire. Situez le :

Peut-il être verrouillé de l'intérieur [en plus ou à la place d'une éventuelle serrure accessible par l'intérieur] ?

Est-il renforcé par une bâcle* ou des arcs-boutants* ?

Si oui, ce dispositif est-il lui-même bloqué par un cadenas ?

• Examinez le deuxième accès secondaire. Situez le :

Peut-il être verrouillé de l'intérieur [en plus ou à la place d'une éventuelle serrure accessible par l'intérieur] ?

Est-il renforcé par une bâcle* ou des arcs-boutants* ?

Si oui, ce dispositif est-il lui-même bloqué par un cadenas ?

• Examinez le troisième accès secondaire. Situez le :

Peut-il être verrouillé de l'intérieur [en plus ou à la place d'une éventuelle serrure accessible par l'intérieur] ?

Est-il renforcé par une bâcle* ou des arcs-boutants* ?

Si oui, ce dispositif est-il lui-même bloqué par un cadenas ?

• Examinez le quatrième accès secondaire. Situez le :

Peut-il être verrouillé de l'intérieur [en plus ou à la place d'une éventuelle serrure accessible par l'intérieur] ?

Est-il renforcé par une bâcle* ou des arcs-boutants* ?

Si oui, ce dispositif est-il lui-même bloqué par un cadenas ?

• Examinez le cinquième accès secondaire. Situez le :

Peut-il être verrouillé de l'intérieur [en plus ou à la place d'une éventuelle serrure accessible par l'intérieur] ?
Est-il renforcé par une bâcle* ou des arcs-boutants* ?

Si oui, ce dispositif est-il lui-même bloqué par un cadenas ?

• Examinez le deuxième accès secondaire. Situez le :

Peut-il être verrouillé de l'intérieur ne sont pas commandées par une clé ou un cadenas risquent de faciliter la sortie d'objets encombrants

1.2.4. Fenêtres, parois vitrées et autres accès possibles

Faites à nouveau le tour de l'église par l'extérieur sans oublier la sacristie, en examinant toutes les parois vitrées [fenêtres et baies garnies de vitraux] et toute autre ouverture éventuelle.

Les fenêtres situées à moins de 2,20 m du sol sont-elles toutes munies de barreaux efficaces [distants de moins de 0,14 m, avec une traverse tous les 0,80 m] ou de vitrages anti-effraction ?

Les baies garnies de vitraux sont-elles toutes munies de grillages anti-projections en bon état ?

Existe-t'il une ouverture sans protections de ce type, placée en hauteur mais accessible depuis un toit ou un muret, au prix de quelques acrobaties ?

Existe-t'il un porche avant l'entrée, des bâtiments mitoyens [cure, presbytère] ou des appentis qui communiquent avec l'église ou la sacristie ?

Deux voleurs sur trois entrent par la porte... et le troisième par la fenêtre !

Une ouverture, même située en hauteur, peut permettre l'intrusion si elle n'est pas bien protégée, surtout si elle est isolée des regards.

A l'abri d'un bâtiment, il est plus facile de prendre son temps pour forcer une porte que depuis l'extérieur.

1.2.5. Échelles

Des échelles ou des escahеaux sont-ils rangés en permanence dans l'église ? **oui** **non**

1.3. Fixation et rangement des objets

- Si oui, sont-ils dans un espace fermé à clé ou fixés avec un cadenas ? **oui** **non**
- Disposer d'une échelle ou d'un escabeau facilite beaucoup la tâche à un voleur pour accéder à certaines zones, ressortir de l'église fermée ou décrocher un objet.
- Il est nécessaire de privilégier un seul accès actionné par une serrure à clé depuis l'extérieur. Cet accès principal comportera au moins deux points de fermeture (canons à clefs à taille angulaire pour les huisseries récentes ou à clé à double panneton symétrique pour les portails anciens; voir notes techniques).
- Les accès secondaires sont à verrouiller de l'intérieur sans cylindre extérieur. Ils doivent être assurés par une bâcle* si la porte s'ouvre au milieu d'une paroi, ou par des arcs-boutants* si elle est dans un renforcement. Ces deux types de renforts seront maintenus fermés par des cadenas pour éviter de faciliter la sortie des objets en cas d'intrusion par une fenêtre. Ils seront déverrouillés lors des offices pour satisfaire à la sécurité du public.
- Les fenêtres situées à moins de 2,20 m du sol seront munies de barreaux distants de moins de 0,14 m, avec une traverse tous les 0,80 m ou de vitrages anti-effraction.
- Les baies garnies de vitraux seront munies de grillages anti-projections.
- L'accès aux locaux attenants à l'église doit être sécurisé au même titre que les accès directs. Il est essentiel de limiter le nombre de clefs différentes : une seule clef autant que possible pour toutes les serrures, une seule clef pour les cadenas.

Pour améliorer la sécurité des portes et fenêtres existantes, plusieurs cas sont possibles :

- > Porte moderne et édifice non protégé par les M.H. : vous pouvez faire apposer les fermetures nécessaires par un serrurier.
- > Porte ancienne ou édifice protégé par les M.H. : vous devez au préalable consulter l'A.B.F.
- > Vitrail non protégés et édifice non protégé par les M.H. :
- Fenêtres courantes : vous pouvez faire réaliser les travaux de barreaudage
- Vitraux : la consultation d'un architecte du patrimoine spécialisé dans la restauration des monuments anciens cf. § 3.2.5., cadre clair, et addresses en début de document) est recommandée.
- > Vitrail protégés ou édifice protégé par les M.H. :
- Toute intervention sur les baies doit être décidée en concertation avec l'A.B.F.
- Il est possible dans certains cas d'obtenir des subventions pour les travaux de sécurisation.

1.3.1. Fixation des statues

- Examinez attentivement les statues manipulables à une ou deux personnes dont la base se trouve à moins de 2,15 m du sol. Sont-elles toutes :
- Fixées au mur par une tige, un anneau scellé ou fixées par leur base à leur socle ou à leur console ? **oui** **non**
- Les statues, particulièrement les statues en bois peint ou doré et en pierre de petites dimensions courrent des risques importants de vol.

1.3.2. Fixation des tableaux

- Examinez maintenant les tableaux.
- Certains tableaux de format manipulable peuvent-ils être décrochés facilement ?
- Des tableaux de petit format sont-ils présentés près d'une sortie ?
- Les tableaux de format manipulable peuvent être facilement dérobés s'ils sont simplement accrochés à l'aide d'un crochet ordinaire (simple piton ou crochet X).
- La proximité d'une sortie accroît les risques.

1.3.3. Rangement des petits objets

- Les objets précieux de petite taille (vases sacrés, reliquaires, croix, ivoires,...) sont-ils tous rangés dans un meuble ou une pièce fermée(s) à clé ? **oui** **non**
- Si oui : la clé est-elle rangée en lieu sûr ?
- Il arrive souvent que des clefs de sacristies ou de meubles soient cachées à proximité immédiate des portes. Il est bien plus facile qu'on ne le pense de les découvrir.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- > Aucun système de fixation ne peut résister à quelqu'un qui dispose de tout son temps : allonger ce temps augmente les chances de repérer la situation anormale. Très souvent un système d'ouverture a-t-elle lieu sans interruption pendant la journée ? oui non
- > La fixation d'une statue n'est pas une intervention anodine. Elle peut être cause de dégradations importantes si elle n'est pas effectuée selon certaines règles, à la fois du point de vue des matériaux choisis et de leur mise en œuvre.
- En ce qui concerne les tableaux, il existe des systèmes qui peuvent retarder le décrochage.
- > Pour les œuvres inscrites ou classées, vous devez impérativement faire appel à la Conservation départementale des Antiquités et Objets d'Art qui établira avec vous un programme de travaux. Des subventions peuvent être octroyées dans certains cas.
- > Pour les œuvres non protégées au titre des Monuments Historiques, il est également conseillé de consulter la conservation, qui vous aidera à déterminer le meilleur système de fixation et vous indiquera un professionnel compétent.
- D'une façon générale :
- veillez à ne pas laisser d'échelles ou d'escabeaux accessibles dans l'église ;
 - les clefs de sacristies ou de meubles ne seront jamais dissimulées sur les lieux mais accrochées au trousseau.

1.4.2. Horaires d'ouverture

Si ce n'est pas le cas de votre église, lisez-le sans répondre aux questions en évaluant les possibilités de satistaire aux différents impératifs au cas où une ouverture régulière serait instaurée. CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- > La fixation d'une statue n'est pas une intervention anodine. Elle peut être cause de dégradations importantes si elle n'est pas effectuée selon certaines règles, à la fois du point de vue des matériaux choisis et de leur mise en œuvre.
- En ce qui concerne les tableaux, il existe des systèmes qui peuvent retarder le décrochage.
- > Pour les œuvres inscrites ou classées, vous devez impérativement faire appel à la Conservation départementale des Antiquités et Objets d'Art qui établira avec vous un programme de travaux. Des subventions peuvent être octroyées dans certains cas.
- > Pour les œuvres non protégées au titre des Monuments Historiques, il est également conseillé de consulter la conservation, qui vous aidera à déterminer le meilleur système de fixation et vous indiquera un professionnel compétent.
- D'une façon générale :
- veillez à ne pas laisser d'échelles ou d'escabeaux accessibles dans l'église ;
 - les clefs de sacristies ou de meubles ne seront jamais dissimulées sur les lieux mais accrochées au trousseau.

1.4. Ouverture au public

4.1. Surveillance pendant l'ouverture

Ce chapitre concerne les églises ouvertes à la visite, même de façon très ponctuelle. Si ce n'est pas le cas de votre église, lisez-le sans répondre aux questions en évaluant les possibilités de satistaire aux différents impératifs au cas où une ouverture régulière serait instaurée. CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- > Pour que l'ouverture au public ne se fasse pas au détriment de la sûreté, il est préférable de motiver des bonnes volontés pour assurer une surveillance, quitte à restreindre les horaires d'ouverture [qui seront affichés sur la porte].
- > Sauf dans le cas de surveillance constante sur place, les horaires d'ouverture seront limités : ni trop tôt le matin, ni après la tombée de la nuit, et jamais à l'heure du déjeuner. Mieux vaut aménager des plages horaires courtes que de devoir renoncer complètement à l'ouverture à la suite d'un acte de malveillance.
- > Si une visite est sollicitée en dehors des heures d'ouverture, on veillera à accompagner les visiteurs ; sans pour autant proposer systématiquement une visite commentée, on assurera ainsi une présence dans les lieux. En aucun cas la clé ne sera confiée sans formalités.
- > Plus l'attention portée à l'entretien et à l'atmosphère des lieux est grande, plus ils donnent l'impression d'être « habiles » : le risque de vol en sera diminué.
- > La sensibilisation du public est un élément à ne pas négliger. Elle peut avoir lieu par l'intermédiaire de feuillets même modestes qui décriront l'édifice et son contenu et insisteront sur leur valeur patrimoniale, et non sur leur valeur vénale.



xploitation des résultats chapitre 1

Puis avez coché la réponse juste pour chacune des questions, à l'exception peut-être des questions ne se rapportant pas à la situation de votre église ou de celles dont vous ne connaissez pas la réponse.

- 1) Comptez toutes les réponses «oui» ou «non» entourées, quelle que soit le type de caractères [normaux ou **gras**]

$$A = \dots$$

- 2) Comptez le nombre de réponses en caractères normaux entourées, «oui» et «non» confondus.

$$B = \dots$$

- 3) Effectuez le calcul suivant

$$\frac{30 \times B}{A} = \dots$$

Le résultat vous donnera une note sur 30 qui vous permettra d'apprécier le niveau des conditions de conservation dans le domaine traité dans ce chapitre.

Note Chapitre 1 = /30

A l'aide du tableau suivant, récapitulez les interventions à envisager pour améliorer chaque point signalé par une réponse en italique, et en vous référant aux cadres orange clair.

Description du risque	Localisation précise	Intervention à prévoir	Personne à contacter
exemple 1 : il manque une clef	Porte extérieure de la sacristie	Retrouver la clef ou changer le canon de la serrure	Personnes de la commune: - Monsieur Martin, Madame Dupont... - serrurier le cas échéant

Description du risque	Localisation précise	Intervention à prévoir	Personne à contacter